



AGGLOMÉRATION  
CÔTE BASQUE-ADOUR



Agglo Sud Pays Basque  
Hego Lapurdiko Hirigunea



## *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques*



# *Rapport annuel 2015*

***Approuvé en séance plénière du 30 novembre 2015***



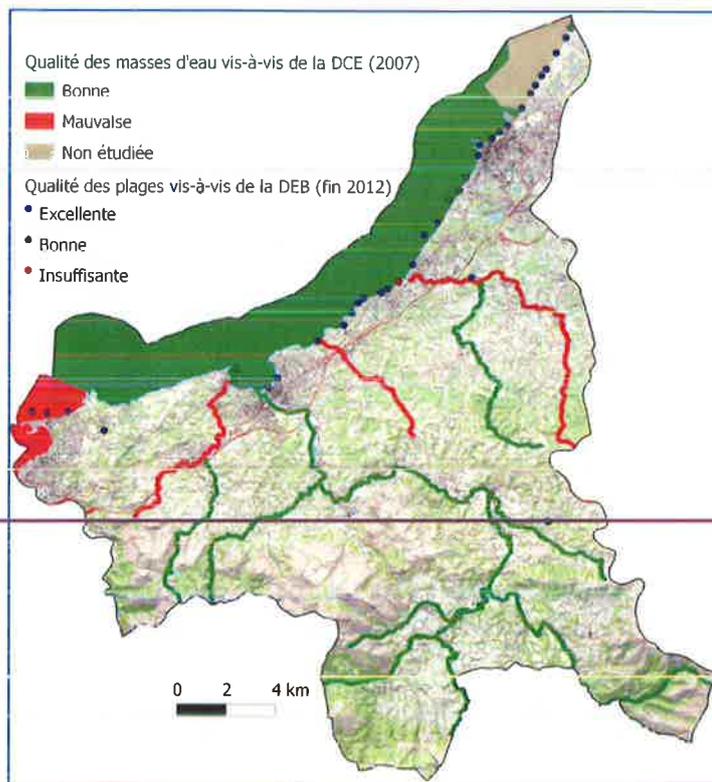
*En partenariat avec :*



## Présentation du SAGE et rappel du contexte

### Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême Sud-Ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquable. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.



### Dates essentielles

5 décembre 2011 : arrêté de délimitation du périmètre du SAGE

24 septembre 2015 : dernier arrêté de composition de la CLE

8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE

### Principaux enjeux identifiés

- qualité des eaux,
- eau et urbanisme,
- milieux,
- enjeu transversal lié à la gouvernance et à la gestion des usages.

### Constitution de la CLE

46 membres, répartis comme suit : 26 dans le collège des collectivités locales, 12 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.

Présidence : M. LARROUSSET.

### Présentation de l'organisation

Structure porteuse : Agglomération Sud Pays Basque, en partenariat avec l'Agglomération Côte Basque - Adour et la Communauté de Communes Errobi.

Animation : Mme LE BARBU, à 2/3 temps sur cette mission en 2015, a assuré l'animation de la démarche (Echéance du CDD au 30 novembre 2015).

## État d'avancement de la procédure

La CLE avait modifié le projet de SAGE suite à la consultation le 26 novembre 2014. Une nouvelle rédaction de la règle 5 a été adoptée par la CLE du 3 avril 2015 car la dernière rédaction n'était pas satisfaisante, ni sur le plan technique ni sur le plan juridique.

L'enquête publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 31 juillet a recueilli 18 observations.

Les conclusions du commissaire-enquêteur ont incité la CLE à modifier 2 dispositions et adopter définitivement le SAGE le 25 novembre 2015. La transmission de la délibération de la CLE et de la déclaration environnementale a permis d'obtenir le 8 décembre 2015 l'arrêté d'approbation du SAGE.



## Animation

En 2015, l'animatrice du SAGE Côtiers basques a été chargée :

- de la préparation et de l'organisation des différentes réunions ;
- du secrétariat technique et administratif du SAGE ;
- de la préparation des avis et de de la veille réglementaire ;
- de la communication externe et interne (coordination inter-SAGE, site Internet, ...).
- de l'organisation de l'enquête publique et de l'adoption du SAGE ;
- de l'élaboration du programme d'actions pour préparer la mise en œuvre du SAGE ;
- du suivi des démarches transfrontalières de gestion de l'eau initiées dans le cadre de la charte de gestion des eaux transfrontalières signée le 10 décembre 2014.

Réunions auxquelles l'animatrice a assisté (les points avec M. LAROUSSET ne sont pas notés car trop nombreux) :

Date	Objet	Lieu
20 mars	Bureau du SAGE	ASPB
3 avril	Commission Locale de l'Eau	ASPB
7 avril	Forum de l'eau	Pessac
20 avril	Présentation du SAGE dans le cadre de la révision du PLU d'Arbonne	Arbonne
19 mai	COTEC du SAGE	ASPB
28 mai	Conseil maritime de façade	
2 juin	Réunion pour la définition du Plan d'actions sur l'Uhabia	Bidart
11 juin	Cartographie des cours d'eau	Pau
23 juin	Agence de l'eau : Diagnostic et tendances	Pau
29 juin	Réunion charte gestion des cours d'eau partagés	Pampelune

6 aout	Réunion définition plan d'actions de Ciboure	Ciboure
18 aout	Réunion définition plan d'actions de l'ACBA	Bayonne
21 aout	Présentation du SAGE dans le cadre de la révision du PLU d'Ahetze	Ahetze
28 aout	Réunion Adour 2050	Landes
14 sept	COTEC du SAGE	ASPB
22 sept	Réunion définition plan d'actions CCI	Bayonne
24 sept	GIP Littoral	Castets
25 sept	Réunion H2O Gurea	Pampelune
2 octobre	Réunion définition plan d'actions d'Ustaritz	Ustaritz
2 octobre	Réunion définition plan d'actions de Bidart	Bidart
8 octobre	Réunion transfrontalière sur l'eau	Irun
14 octobre	Réunion H2O Gurea	St Sébastien
16 octobre	Bureau de la CLE	Bayonne
21 octobre	Définition du plan d'actions avec EHLG	Ainhice
23 novembre	Comité technique du SAGE	ASPB
25 novembre	CLE du SAGE	ASPB

L'animatrice a pris fin de son contrat de travail 30 novembre 2015.

## Réunions de concertation

### La Commission Locale de l'Eau

La CLE s'est réunie le 3 avril 2015 à URRUGNE en présence de 23 membres, et 3 membres représentés.

L'ordre du jour était : la validation du compte-rendu de la CLE du 26 novembre 2014 et du rapport annuel 2014, la modification des règles de fonctionnement, la modification du projet de SAGE (règle n°5), l'organisation de l'enquête publique, l'avis sur le SDAGE et la présentation de l'étude économique.

La modification de la règle n°5 du projet de SAGE Côtiers basques a été validée à 25 voix avec 1 abstention.

La CLE s'est réunie le 25 novembre 2015 à URRUGNE en présence de 22 membres, et 9 membres représentés.

L'ordre du jour était : la validation du compte-rendu de la CLE du 3 avril 2015, l'élection du bureau, le Point bilan de l'enquête publique, la modification du projet de SAGE et son adoption, les perspectives l'organisation pour sa en œuvre.

La CLE a validé à l'unanimité :

- que l'Agglomération Sud Pays Basque reste structure porteuse pour la mise en oeuvre du SAGE,
- La modification de 2 dispositions suite aux conclusions du commissaire enquêteur,
- Le projet de SAGE modifié en conséquence.

### Les autres instances : bureau et commissions plus ouvertes

#### Présentation de l'étude économique

Le 20 mars, le bureau de la CLE s'est réuni dans les locaux de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE à URRUGNE. Sur les 17 membres composant le bureau, 9 étaient présents.

L'ordre du jour était le suivant :

- Préparation de la CLE du 3 avril
- Présentation de l'étude économique
- Réflexion sur la stratégie de communication

### Bilan de l'enquête publique

Le 16 octobre, le bureau de la CLE s'est réuni dans les locaux de l'AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR à BAYONNE. Sur les 17 membres composant le bureau, 7 étaient présents.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point sur l'enquête publique
- Préparation de la CLE du 25 novembre
- Communication

### Avis de la CLE sur des consultations

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Côtiers basques a été consultée sur le projet de stratégie pour l'eau dans le bassin Adour-Garonne, regroupant trois documents :

- Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et son PDM. (issu de la Directive Cadre sur l'Eau)
- Le PGRI Adour-Garonne 2016-2021. (issu de la Directive Inondations)
- Le PDM du PAMM de la sous-région marine golfe de Gascogne. (issu de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin).

La CLE a formulé pour ces documents un avis favorable assorti de quelques remarques.

### Suivi de prestation

#### Assistance juridique pour les documents du SAGE

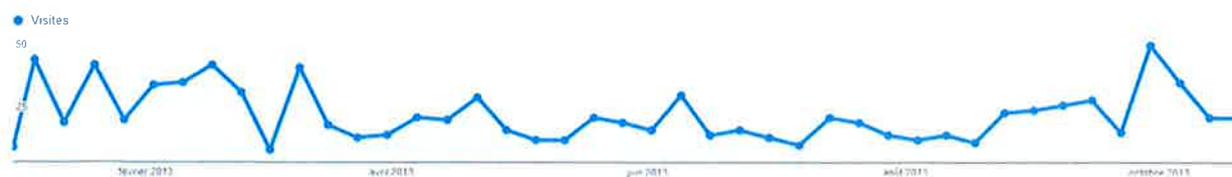
La nécessité de reformuler la règle n°5 a lancé la tranche conditionnelle du cabinet juridique Droit Public Consultants (DPC). De nombreux échanges avec le cabinet ont permis d'aboutir à la rédaction de la règle n°5 répondant aux souhaits de la CLE. Le cabinet a également été sollicité après l'enquête publique pour intégrer les modifications au projet de SAGE tel que demandé dans le rapport du commissaire enquêteur. L'accompagnement par DPC s'est terminé en décembre 2015.

### Communication

#### Le site internet et extranet

Les documents définitifs du SAGE Côtiers basques ont été mis en ligne sur le site Gest'eau, ainsi que sur la page internet.

823 visites du 1<sup>er</sup> janvier au 25 octobre, dont 62 % pour l'extranet.



33 % pour les documents de travail, 10 % pour les documents validés, 6 % pour le comité technique, 4 % pour la CLE, 2 % pour les actualités, 1 % pour l'agenda, 1 % pour le bureau et 1 % pour les commissions thématiques.

Origine des visites : Agglomération Sud Pays Basque (51 %), accès direct (34 %), Gest'eau (9 %), Agglomération Côte Basque-Adour (2 %).

### Plaquettes

Des notices bilingues illustrées sur le SAGE ont été mises à disposition sur les lieux des permanences de l'enquête publique (Anglet, Arcangues, Biarritz, Bidart, Guéthary, Hendaye, Urrugne).

### Relations avec la presse

Le 22 juin 2015, les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau ont organisé une conférence de presse pour présenter les modalités de l'enquête publique et les aboutissants du SAGE. Un dossier de presse a été préparé à cette occasion. Un article est paru dans le Sud-Ouest du 27 juin.

### Communications via les partenaires

Un Article a été diffusé pour être inséré dans les bulletins des partenaires : sites Internet des mairies d'Ahétze, d'Anglet, d'Arbonne, d'Arcangues, de Bidart, de Biriartou, d'Hendaye, de Saint-Jean-de-Luz, de Saint-Pée-sur-Nivelle, d'Ustaritz (repris dans le blog de l'association pour l'environnement d'Ustaritz), site Internet de la CCI, du cluster Eurosima, bulletin papier de Ciboure.

La newsletter n°3 sur l'avancement du SAGE a été transmise par mail au plus grand nombre.

### Budget

Pour l'année 2015, les dépenses concernent :

- les charges directes du poste de l'animatrice : 29 564 € ;
- les charges de fonctionnement : 2 879 € ;
- les charges d'encadrement : 4 221€ ;
- la relecture juridique : 6 312 € ;

Le total des dépenses s'élève donc à 42 976€

Le Président



Albert LARROUSSET